

The Ministry of Health's Communication on the conduct of COVID-19 tests for air travellers.

As part of the fight against Covid-19 and in accordance with international recommendations, a COVID-19 test system is being put in place for travellers residing in Guinea who wish to travel by air.

Before departure:

Each person must be tested 3 days before the scheduled trip.

The site chosen for the tests and examinations of all travellers is the headquarters of the National Institute of Public Health (INSP) facing the garden 2 October in the town of Kaloum.

Tests and examinations are conducted daily from Monday to Saturday from 8 a.m. to 2 p.m. To avoid queues, travellers can make an appointment on the INSP website ([www. Insp-guinee.org](http://www.Insp-guinee.org))

The results of the examinations are returned to a maximum of 48 hours at the reception of the National Institute of Public Health from 8am to 2pm with the issuance of a result book.

The PCR test rate for travellers is set at 650,000GNF (\$67,00 or £51.00)

At the airport

Passengers must present a travel certificate attesting the negative status of the Covid-19 test carried out by the National Institute of Public Health 3 days prior to the trip, as well as a declaration on honour of not having been in contact with any infectious patients of COVID-19, not showing any symptoms related to Covid-19 and having a temperature below 38C

On arrival

Travellers are subject to checks for the negative status of the covid-19 test in the travel diary, temperature control, symptom screening, verification of previous contact with infectious patient COVID-19 and the collection of passenger location information.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ**REPUBLIQUE DE GUINEE**
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

Communiqué du Ministère de la Santé relatif à la réalisation des tests COVID-19 pour les voyageurs par voie aérienne.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et conformément aux recommandations internationales, il est mis en place un dispositif de réalisation des tests COVID-19 pour les voyageurs résidant en Guinée et voulant effectuer des voyages par voie aérienne

Avant le départ :

Chaque personne doit obligatoirement se faire tester 3 jours avant la date programmée pour le voyage.

Le site retenu pour les prélèvements et les examens de tous les voyageurs est le siège de l'Institut National de Santé Publique (INSP) face au jardin 2 Octobre dans la Commune de Kaloum.

Les prélèvements et les examens se font tous les jours du Lundi au Samedi de 8H00 à 14 H00. Pour éviter les files d'attente, les voyageurs pourront prendre un rendez-vous sur le site internet de l'INSP (www.insp-guinee.org)

Les résultats des examens sont rendus au maximum 48H après le prélèvement à la réception de l'Institut National de Santé Publique de 8H à 14H avec la délivrance d'un carnet de résultat.

Le tarif du test PCR pour les voyageurs est fixé à **650 000 GNF**

A l'aéroport

Les passagers doivent présenter un certificat de voyage attestant du statut négatif au test de COVID-19 effectué par l'Institut National de Santé Publique dans les 3 jours précédant le voyage, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de n'avoir été en contact avec aucun patient infecté au COVID-19, de ne présenter aucun symptôme lié au Covid-19 et avoir une température inférieure à 38°C.

A l'arrivée :

Les voyageurs sont soumis à la vérification du statut négatif au test de Covid-19 dans le carnet de voyage, le contrôle de la température, le dépistage des symptômes, la vérification des antécédents de contact avec un patient infecté COVID-19 et la collecte d'informations de localisation du passager.